

**Cycle Tradipraticien - AN1 - Les connaissances essentielles**

**Promo E-Dragon – Formule mixte**

**Bulletin d'inscription**

**LIEU DES COURS** : Au Campus, 51 rue Nationale, 56410 Erdeven, pour les séminaires en présentiel  
Chez soi par Visio-enseignement, pour les séminaires à distance

**DATE** : du 21 octobre 2024 au 4 juillet 2025

**DUREE** : 224h réparties en 32j

**REPARTITION** : 4 séminaires de 5 jours au campus en alternance avec 12 jours de visio-enseignement, 1 jour de révision, en direct (voir le calendrier)

**MONTANT DE LA FORMATION :**

	Financement personnel	Financement par organisme ou entreprise	
	16€/heure	Prise en charge partielle 19€/heure	Prise en charge intégrale 23€/heure
Frais de dossier	199€	199€	199€
Frais de formation	3584€	4256€	5152€

M.       Mme       Melle

Nom : ..... Prénom : .....

Profession actuelle : .....

Téléphone Mobile : ..... Email : .....

Adresse : .....

.....

Financement personnel : OUI      NON

- Ci-joint, mon règlement à l'ordre de Sarl CEDRE sauf en cas de prise en charge connue avant l'inscription
- Je reconnais avoir été bien informé(e) du calendrier, du programme, des conditions de règlement et des conditions générales d'inscription soit par le site internet [www.cedre.org](http://www.cedre.org), soit lors d'une réunion ou d'un entretien.
- Toute inscription vaut acceptation, sans réserve, des conditions générales.
- J'autorise la publication, de photos ou vidéo prises lors de la formation, sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'école (en cas de désaccord, barrer la phrase)
- Conformément aux dispositions européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) vous pouvez accéder à vos données personnelles sur simple demande
- **Ce bulletin fait partie du dossier de candidature. Il est à retourner, avec le dossier complet, à l'adresse ci-dessous.**

« Lu et approuvé »

Date :

Nom, Prénom, Signature :

**Cycle Tradipraticien - AN1 - Les connaissances essentielles**

**Promo E-Dragon – Formule mixte**

**Règlement de la formation**

**LIEU DES COURS :** Au Campus, 51 rue Nationale, 56410 Erdeven, pour les séminaires en présentiel  
Chez soi par Visio-enseignement, pour les séminaires à distance

**DATE :** du 21 octobre 2024 au 4 juillet 2025

**DUREE ET HORAIRES DES COURS :**

- Présentiel : 4 séminaires de 5 jours, du lundi au vendredi, alternant pratique et théorie
- Visio enseignement : 12 jours, le samedi, en direct + 1 journée de révision
- Horaires : 9h à 12h30 – 14h à 18h

**MONTANT DE LA FORMATION :**

	Financement personnel	Financement par organisme ou entreprise	
	16€/heure	Prise en charge partielle 19€/heure	Prise en charge intégrale 23€/heure
Frais de dossier	199€	199€	199€
Frais de formation	3584€	4256€	5152€

**FINANCEMENT DE LA FORMATION : à cocher**

- Financement personnel
- Financement intégral ou partiel par organisme/entreprise - Nom du financeur : .....

**MODES DE REGLEMENT : à cocher**

- Financement personnel
  - Règlement comptant sans escompte 199€ + 3584€ soit 3783€ à l'inscription
  - Règlement en 3 fois SANS FRAIS par chèque (remettre les 3 ch ensembles) :
    - Rgl 1 : 199€ + 1200€ encaissement à l'inscription
    - Rgl 2 à 3 : 1192€ encaissement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> mois de la formation
  - Règlement en 10 fois AVEC FRAIS (24€ pour l'année) par chèque (remettre tous les ch ensembles) :
    - Rgl 1 : 199€ +24€ +650€ encaissement à l'inscription
    - Rgl 2 à 10 : 326€ encaissement au 10 de chaque mois suivant
- Prise en charge partielle
  - Règlement comptant sans escompte 199€ + 4256€ soit 4455€ à l'inscription
  - Règlement en 3 fois SANS FRAIS par chèque (remettre les 3 ch ensembles)
    - Rgl 1 : 199€ + 1420€ encaissement à l'inscription
    - Rgl 2 à 3 : 1418€ encaissement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> mois de la formation
  - Règlement en 10 fois AVEC FRAIS (24€ pour l'année) par chèque (remettre tous les ch ensembles) :
    - Rgl 1 : 199€ +24€ +476€ encaissement à l'inscription
    - Rgl 2 à 10 : 420€ encaissement au 10 de chaque mois suivant

Date : « Lu et approuvé »

Nom, Prénom, Signature :

## Conditions générales d'inscription 2025

### 1. Candidature :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée). Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Toute demande d'intégration en cours d'année ou de cycle de formation est soumise à l'étude du dossier de candidature, de la vérification des acquis et de la validation par l'équipe pédagogique.

### 2. Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à une formation annuelle, totale ou partielle, n'est acquise qu'après la validation du dossier de candidature par l'équipe pédagogique.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

### 3. Tarif/Financement :

#### Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

- frais de dossier : 199€
- frais de formation FC\* : 2560€ (16€/h)
- frais de formation FM\*\* : 3584€ (16€/h)

À partir de la 2<sup>ème</sup> année, une dispense est accordée sur les frais de dossier en cas d'inscription anticipée (3 mois avant le début de l'année suivante).

#### Financement par organisme/entreprise :

- frais de dossier : 199€
- frais de formation FC\* : 3680€ (23€/h)
- frais de formation FM\*\* : 5152€ (23€/h)

Aucune dispense n'est accordée sur les frais de dossier.

#### Inscription en cours d'année :

- frais de dossier : 199€
- frais de formation FC\* : 300€/séminaire
- frais de formation FM\* : 170€/jour

L'inscription étant forfaitaire, aucun règlement par weekend n'est accepté, les modalités habituelles de règlement s'appliquent.

### 4. Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral de la formation annuelle donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant de la formation doit être réglée avant le 3<sup>ème</sup> mois de la formation.

Deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque ou virement.
- 2) en 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription) ou virement. Encaissement du premier

versement à l'inscription, puis au 10 des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> mois de formation.

En cas de difficultés financières, un paiement en 8\* fois est possible, par chèque uniquement, avec frais de 24 € Le premier versement se fait à l'inscription, puis au 10 de chaque mois jusqu'à paiement complet.

Cette offre ne doit pas être confondue avec un paiement à la carte : quelle que soit la formule de règlement choisie, en cas d'absence à certains séminaires, le règlement intégral de la formation reste dû.

### 5. Présence :

La présence est obligatoire à chaque séminaire et à chaque évaluation des acquis, où une fiche de présence est remplie.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE, par écrit.

### 6. Changements lieux et dates :

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

### 7. Annulation du fait de CEDRE :

En cas d'annulation de la formation annuelle initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

### 8. Rétractation/Désistement/Abandon :

9. Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. \*

\* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

### 10. Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, est susceptible d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date :

Mention « Lu et approuvé », nom, signature :

\*FC : Formule Classique

\*\*FM : Formule Mixte

**Cycle Tradipraticien - AN1 - Les connaissances essentielles**  
**Promo E-Dragon – Formule mixte**  
**Calendrier**

1.	<b>P1 – 21 au 25 octobre 2024</b>	<b>Campus du CEDRE</b>
2.	D1 – 9 novembre 2024	Visio-enseignement
3.	D2 – 23 novembre 2024	Visio -enseignement
4.	D3 – 7 décembre 2024	Visio -enseignement
5.	D4 – 21 décembre 2024	Visio -enseignement
6.	<b>P2 – 13 au 17 janvier 2025</b>	<b>Campus du CEDRE</b>
7.	D5 – 1 février 2025	Visio –enseignement
8.	D6 – 15 février 2025	Visio –enseignement
9.	D7 – 15 mars 2025	Visio –enseignement
10.	D8 – 29 mars 2025	Visio –enseignement
11.	<b>P3 – 14 au 18 avril 2025</b>	<b>Campus du CEDRE</b>
12.	D9 – 3 mai 2025	Visio –enseignement
13.	D10 – 17 mai 2025	Visio –enseignement
14.	D11 – 31 mai 2025	Visio –enseignement
15.	D12 – 14 juin 2025	Visio –enseignement
16.	<b>P4 – 30 juin au 4 juillet 2025</b>	<b>Campus du CEDRE</b>
17.	Révision – 13 septembre 2025	Visio –enseignement

\*P = Présentiel

\*\*D = à distance

**(Document à conserver par l'étudiant)**

**AVERTISSEMENT :** Si, en octobre, le nombre minimum d'étudiant n'est pas atteint pour constituer une promotion viable sur 3 ans, nous nous réservons la possibilité de décaler la rentrée en janvier.






Dans ce cas, l'organisation devient la suivante :

- Présentiel 1 en octobre : il est maintenu pour les personnes inscrites
- Présentiel 2 de janvier : il devient un présentiel 1bis mais revisité pour un vrai plus pédagogique
- Présentiel 3 de mars : il devient le présentiel 2
- Présentiel 4 de juillet : il devient le présentiel 3
- Dernier présentiel : il est ajouté en octobre ou novembre

**Cycle Tradipraticien - AN1 - Les connaissances essentielles**

**Promo E-Lièvre – Formule mixte**

**Programme synthétique**

-  **Les théories fondamentales**
  
-  **La physiopathologie – Le fonctionnement du corps humain**
  
-  **L'étiologie – Les causes de maladie**
  
-  **Les méthodes d'examen du patient**
  
-  **Approche du Qi Gong du Dr Leung, de l'anatomie, du Tui Na**

**(Document à conserver par l'étudiant)**